

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AIX EN PROVENCE - 1301 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 16/01/2025 - 731 - 2021 B 02090 - 900 700 634 - R3S RHONE
MEDITERRANEE

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*06

Désignation de l'entreprise		SAS R3S RHONE MEDITERRANEE			Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise		Zone Industrielle Agavon 13170 LES PENNES-MIRABEAU					
SIRET		9 0 0 7 0 0 6 3 4 0 0 0 1 8					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12			
				Exercice N clos le		3 0 0 6 2 0 2 4	
ACTIF				Brut		Amortissements-Provisions	
				1		2	
						Net	
						3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
			Autres *	014	3 100	016	2 798
	Immobilisations corporelles *	028		123 519	030	29 493	94 026
	Immobilisations financières * (1)	040	7 504	042		7 504	
	Total I (5)	044	134 123	048	32 291	101 833	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	63 985	052		63 985	
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	540 694	070		540 694
		Autres* (3)	072	86 623	074		86 623
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	83 662	086		83 662	
	Charges constatées d'avance*	092	7 515	094		7 515	
	Total II	096	782 479	098		782 479	
	Total général (I + II)	110	916 602	112	32 291	884 311	
PASSIF				Exercice N NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120				10 000	
	Ecarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134				-199 697	
	Résultat de l'exercice	136				-38 158	
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142				-227 855	
Provisions pour risques et charges	Total II	154			4 080		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156				60 643	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166				710 430	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169 101 979)	172				135 263	
	Comptes courants d'associés	173					
	Autres dettes	175				161 087	
	Produits constatés d'avance	174				40 663	
	Total III	176				1 108 087	
Total général (I + II + III)				180		884 311	
RENVUJS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	42 197	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	67 554	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **SAS R3S RHONE MEDITERRANEE**

Néant *

Exercice N clos le

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

3 0 0 6 2 0 2 4

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	345	
	Production vendue	} biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires		215	214		
					217	218	1 256 595	
			(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production stockée*					224		
	Production immobilisée*					226		
	Subventions d'exploitation reçues					230	4 364	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	671	
	Variation de stocks (marchandises)*					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	217 683	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	-7 236	
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242	894 554	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE *)		243	1 724	244	3 796	
	Rémunérations du personnel*					250	89 621	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	50 983	
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI			255		254	19 734	
	Dotations aux provisions					256	4 080	
	Autres charges	} dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		259		} 82	262	12 577
				260				
Total des charges d'exploitation (II)							264	1 286 462
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	-25 157
Produits financiers (III)			280		Charges financières (V)		294	10 627
Produits exceptionnels (IV)							290	
Charges exceptionnelles (VI)	} dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		347		}	300	2 373	
			348					
Impôt sur les bénéfices* (VII)							306	
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)							310	-38 158
B- RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2			312	314	38 158
Rémétegrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316				
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318	2 138			
	Provisions non déductibles*			322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)			324	233			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cis d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	779	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Deductions	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU -TE (44, octies A)	987		342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981	JEI (44, sexies A)	989				
ZRD (44 terdecies)		127	ZRR (44, quindecies)	138				
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		991	Investissements et souscriptions outre-mer	344				
ZFANG (44 quaterdecies)		345	Zone de developpement prioritaire (44 septdecies)	993				
BUD (44 sexdecies)		992						
Dont divers		Créance due au titre du report en arrière du déficit			346		350	
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)			643			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)			645			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)			647				
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)			648				
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)			641				
	Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)			990				
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)			649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	354	35 008	
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356				
	Déficits antérieurs reportables : *		dont imputés sur le résultat :			360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfice col.1	Déficit col.2	370	372	35 008	

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

2002953 - SAS R3S RHONE MEDITERRANEE
Du 01/07/2023 au 30/06/2024

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2024 dont le total est de 884 311,36 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -38 157,51 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2023 au 30/06/2024.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/06/2024 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

2002953 - SAS R3S RHONE MEDITERRANEE
Du 01/07/2023 au 30/06/2024

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Installations techniques	5-15 ans
- Matériels et outillages	3-10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

2002953 - SAS R3S RHONE MEDITERRANEE

Du 01/07/2023 au 30/06/2024

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation	acquisitions
INCORPORÉES	Frais d'établissement et de développement	TOTAL	3 100		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL			
CORPORELLES	Terrains				
		Sur sol propre			
	Constructions	Sur sol d'autrui			
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		18 636		6 191
		Inst. générales, agencés & aménagés divers	7 349		
	Autres immos corporelles	Matériel de transport	29 090		61 138
		Matériel de bureau & mobilier informatique	1 754		
		Emballages récupérables & divers			
		Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes				
		TOTAL	56 829		67 329
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
		TOTAL			
		TOTAL GENERAL	59 929		67 329

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions par virt poste	par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORPORÉES	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL			3 100	
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL				
CORPORELLES	Terrains					
		Sur sol propre				
	Constructions	Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.			639	24 187	
		Inst. gal. agen. amé. divers			7 349	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport			90 228	
		Mat. bureau, inform., mobilier			1 754	
		Emb. récupérables & divers				
		Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes					
		TOTAL		639	123 519	
FINANCIÈRES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières					
		TOTAL				
		TOTAL GENERAL		639	126 619	

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

2002953 - SAS R3S RHONE MEDITERRANEE

Du 01/07/2023 au 30/06/2024

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	1 765	1 033		2 798
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL	1 765	1 033		2 798
Terrains				
Sur sol propre				
Constructions				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels	4 536	6 018	639	9 915
Autres				
immobs				
corporelles				
Inst. générales agencem. amén.	1 405	735		2 140
Matériel de transport	4 192	11 912		16 104
Mat. bureau et informatiq., mob.	748	585		1 333
Emballages récupérables divers				
TOTAL	10 882	19 250	639	29 493
TOTAL GENERAL	12 647	20 283	639	32 291

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	REPRISES	Amort. fiscal exceptionnel	Mouv. net des amorts fin de l'exercice
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. immo. corp.							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				

ACTIF CIRCULANT

2002953 - SAS R3S RHONE MEDITERRANEE
Du 01/07/2023 au 30/06/2024

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

		ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE		Créances rattachées à des participations			
		Prêts (1) (2)			
		Autres immobilisations financières	7 504		7 504
ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux			
		Autres créances clients	540 694	540 694	
		Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
		Personnel et comptes rattachés			
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
		Impôts sur les bénéfices			
		Etat & autres coll. publiques	86 247	86 247	
		Autres impôts, taxes & versements assimilés			
		Divers			
		Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	376	376		
	Charges constatées d'avance	7 515	7 515		
	TOTAUX	642 336	634 832	7 504	
RENOIS	(1)	Montant des	- Créances représentatives de titres prêtés - Prêts accordés en cours d'exercice		
	(2)	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

2002953 - SAS R3S RHONE MEDITERRANEE
Du 01/07/2023 au 30/06/2024

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	60 643	18 446	42 197	
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	710 430	710 430		
Personnel & comptes rattachés	9 855	9 855		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	22 353	22 353		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée	101 979	101 979		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	1 075	1 075		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)	161 087		161 087	
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)				
Dettes représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	40 663	40 663		
TOTAUX	1 108 087	904 802	203 285	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	53 722			
Emprunts remboursés en cours d'exer.	12 378			
(2) Montant divers emprunts, dett/associés				

Renvois

R3S RHONE MEDITERRANEE

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : ZI Agavon - Avenue Jean Jaurès
Immeuble SYNERGIPARC
13170 LES PENNES MIRABEAU
900 700 634 RCS AIX EN PROVENCE

La « Société »

RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT **Exercice clos le 30 juin 2024**

La société PI CONSEIL, Président non associée de la société R3S RHONE MEDITERRANEE, a, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Le montant du chiffre d'affaires a connu une forte progression au cours de l'exercice permettant d'améliorer le résultat qui ressort néanmoins déficitaire.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 30 juin 2024, date de clôture de l'exercice, aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société a engagé des dépenses de recherche et de développement relatif au progiciel de gestion Open source ODOO – ERP pour un montant de 302 euros sur l'exercice écoulé.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

La Société entend poursuivre son activité.

1
P

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2024, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 256 940 euros contre 496 891 euros lors de l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 4 364 euros contre 3 185 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 211 118 euros contre 63 789 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 894 554 euros contre 385 340 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 3 796 euros contre 3 768 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 0,74 %.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 89 621 euros contre 111 625 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de - 19,71 %.

Le montant des charges sociales s'élève à 50 983 euros contre 50 925 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 0,11 %.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 2 personnes contre 3 personnes à la clôture de l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 23 814 euros contre 9 316 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 12 577 euros contre 5 007 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 1 286 462 euros contre 629 770 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à - 25 157 euros contre - 129 693 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 80,60 %.

Compte tenu d'un résultat financier de - 10 627 euros (- 6 517 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à - 35 784 euros contre - 136 210 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 73,73 %.

Le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'établit à - 2 373 euros contre - 821 euros pour l'exercice précédent.

Aucun impôt sur les sociétés n'était dû au titre de l'exercice écoulé comme pour l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2024 se solde ainsi par une perte de - 38 157,51 euros contre une perte de - 137 031,65 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 72,15 %.

Au 30 juin 2024, le total du bilan de la Société s'élevait à 884 311 euros contre 473 426 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 86,79 %.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de - 38 157,51 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter la perte de l'exercice clos le 30 juin 2024 de la manière suivante :

. En totalité au compte « report à nouveau », soit - 38.157,51 €

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 dudit code qui s'élèvent à un montant global de 2.138 euros.

Nous vous communiquons, conformément aux dispositions de l'article 223 quinquies du Code général des impôts, les chiffres globaux relatifs aux dépenses visées à l'article 39-5 dudit code s'élevant à la somme de 233 euros s'agissant de la taxe sur les véhicules de société.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous donner lecture du rapport spécial de votre Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

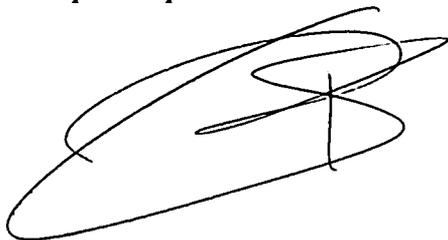
ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons à adopter les décisions que nous soumettons à votre vote.

***Le Président,
La Société PI CONSEIL,
représentée par Stéphane PANIN***

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. PANIN', enclosed within a large, loopy oval scribble.

R3S RHONE MEDITERRANEE

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : ZI Agavon - Avenue Jean Jaurès
Immeuble SYNERGIPARC
13170 LES PENNES MIRABEAU
900 700 634 RCS AIX EN PROVENCE

La « Société »

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 18 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre, à 17 heures, la Société R3S, Société par actions simplifiée au capital de 25 010 euros, ayant son siège social 18, Zone d'activité Les Pignès, 09270 MAZERES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 532 708 864 RCS FOIX, représentée par Stéphane PANIN, en sa qualité de Président,

Associée Unique de la société R3S RHONE MEDITERRANEE,

En présence de la société PI CONSEIL, représentée par Stéphane PANIN, Président non associée de la Société,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

La société PI CONSEIL, Président non associée a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2024 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2024 et le rapport de gestion du Président ont été tenus à la disposition de l'Associée Unique dans les délais légaux.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 juin 2024 et quitus au Président,
- Approbation des charges non déductibles fiscalement,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associée Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Associée Unique approuve le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 2.138 euros.

DEUXIEME DÉCISION

Affectation du résultat :

L'Associée Unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 juin 2024 s'élevant à - 38 157,51 euros de la manière suivante :

. En totalité au compte « report à nouveau », soit - 38.157,51 €

Rappel des dividendes distribués

Conformément à la loi, l'Associée Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

TROISIEME DÉCISION

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Stéphane PANIN,

*Tant en qualité de Président de la SAS R3S, associée unique
que de Président de la SAS PI CONSEIL, Président*

